

# Conseil Municipal

Le lundi 7 novembre 2022, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents :** Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, LECLERC Aurélie, NOUAT Elisabeth, VILLAIN Bernadette. MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUARD Denis, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre et GILLET Pascal.

**Absents excusés ayant délégué pouvoir :** M. BOUCARD Roger ayant délégué pouvoir à Mme VILLAIN Bernadette, M. GRIMAUT Romain ayant délégué pouvoir à Mme FERRIER Marie, Mme MARTINAT Isabelle ayant délégué pouvoir à Mme GOGUÉ Catherine,

**Absents excusés :** MM LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

**Secrétaire de séance :** Mme JACQUET Stéphanie.

---

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à la majorité des membres présents. La séance est ouverte et le Maire passe à l'ordre du jour.

**AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE :** le Conseil Municipal prend note que les informations fournies par le Centre de Gestion du Cher à propos des autorisations exceptionnelles d'absence du Personnel municipal ont été données à titre de suggestion et qu'il est nécessaire de prévoir un document propre à chaque collectivité. Pour cela M. Jacky DELARGE, 4<sup>ème</sup> adjoint, propose une liste des diverses autorisations exceptionnelles qui pourraient être appliquées dès le 15 novembre prochain. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide de mettre en place ces mesures à la date indiquée.

**PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES :** l'Assemblée est informée de la demande des enseignants de l'Ecole de Menetou-Salon à propos du projet de classe transplantée (*qui consiste à déplacer une classe primaire, vers une destination pédagogique qui présente un intérêt de découverte pour les élèves*) du 20 au 24 mars 2023. Un devis a été établi pour cette destination (Talmont Saint Hilaire en Vendée). 49 élèves des classes de CP et de CM2 pourront y participer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de participer financièrement à ce déplacement scolaire à hauteur de 1 800 €.

Le Collège d'Henrichemont a par ailleurs fait part de l'organisation d'un voyage éducatif en Espagne auquel participeront 15 élèves de Menetou-Salon. Une participation financière de la commune est souhaitée. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents moins 2 abstentions, accepte de verser une contribution financière de 30 € par enfant pour l'organisation de ce voyage prévu.

**REGLEMENT D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :** Mme Patricia CROS, 5<sup>ème</sup> adjoint, fait part au Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission municipale « Environnement et Espaces verts » dernièrement, un projet de règlement pour l'entretien et les espaces publics a été abordé et une proposition a été prévue. Cette dernière est lue à l'assemblée. Une dernière correction pourra être apportée notamment en ce qui concerne les chapitres consacrés aux amendes éventuelles et à leur montant. Le Maire sera donc chargé d'établir un arrêté municipal pour entériner cette mesure. Les espaces publics comme les trottoirs devront être entretenus par les particuliers.

**ACHAT DE NOEL POUR LES ENFANTS DES ECOLES :** le Conseil Municipal renouvelle son souhait de participer d'une part au spectacle qui sera prévu avant les vacances de Noël et d'autre part aux divers achats qui seront faits par l'Ecole à cette occasion.

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL** : Mme Nicole BARDELOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, rappelle à l'Assemblée les mesures de protection sociale du personnel municipal qui devront être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la Prévoyance et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la complémentaire santé. Un partenariat avec le Centre de Gestion du Cher est prévu et la compagnie Territoria Mutuelle a été désignée pour la prévoyance complémentaire du Personnel. Le taux actuellement pratiqué pour les agents en activité est donné et il s'avère que cette compagnie propose une meilleure garantie à un taux moindre. Pour cela la collectivité doit adhérer au plus vite pour une cotisation effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec une participation de la collectivité par agent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'assurance prévoyance de la compagnie Territoria en partenariat avec le Centre de Gestion du Cher et de participer à hauteur de 2 € par mois et par agent cotisant pour l'année 2023.

**TAXE D'AMENAGEMENT** : le Maire informe l'Assemblée que la loi de finances pour 2022 rend obligatoire pour les communes le partage des produits de la taxe d'aménagement avec l'EPCI dès lors que l'EPCI dont il relève supporte des charges d'équipements public sur le territoire de la commune en question. Des débats ont eu lieu au sein du Conseil des Maires à plusieurs reprises et des propositions ont été faites pour cette nouvelle mesure. Le Maire tiendra le Conseil Municipal informé de la suite qui sera réservée et du montant de la taxe qui sera reversée lors d'une prochaine réunion.

### **COMPTE-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS**

#### **Intervention de Jacky DELARGE – Adjoint chargé de l'Ecole, de l'Enfance et de la Jeunesse**

La rentrée des classes après les vacances de la Toussaint s'est bien déroulée. Deux agents de l'accueil périscolaire ont pu participer à des formations. Il souhaite faire un point avec les agents à propos de l'usage des produits d'entretien dans les différents locaux, un tableau à compléter leur sera mis à disposition afin de mieux quantifier les besoins réels.

**Intervention de Stéphanie JACQUET - Adjointe chargée des Animations, de la Communication et des Associations** : l'annonce des diverses animations à venir est faite au Conseil Municipal avec, très prochainement, la cérémonie du vendredi 11 novembre.

Une vente de mobilier scolaire réformé aux particuliers est prévue le samedi 19 novembre de 9 h 30 à 12 h 30 aux ateliers municipaux rue du Champ de la Dame (une permanence des élus est prévue pour cette vente).

Un planning pour la présence ou non de chacun au repas des Aînés qui sera servi samedi 3 décembre (mise en place de la salle et service puis rangement le soir) ainsi que pour la distribution des colis, le dimanche 4 décembre, pour laquelle les membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) seront associés.

**Intervention de Nicole BARDELOT chargée des Finances et du Budget** : le Conseil Municipal est informé que L'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a créé un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État au profit des communes et de leurs groupements les plus impactés en 2022 par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022. Notre collectivité est éligible et une demande d'acompte sur l'année 2022 a été faite auprès de la DGFIP qui sera déduite de la compensation prévue en 2023.

**Intervention de Pascal GILLET – Adjoint Développement économique et touristique – Urbanisme – Prospective** : la commission Développement Economique et Touristique élargie à l'ensemble du Conseil Municipal sera réunie lundi 14/11 prochain en vue d'étudier la proposition du projet présenté par Cher Ingénierie du Territoire (Agence du Conseil Départemental du Cher) à propos de l'aménagement touristique de l'Etang de Farges. La gestion de ce nouveau pôle d'animation sera évoquée.

Il informe également l'Assemblée de la réception de trois offres pour l'étude de l'aménagement et de la programmation pour le développement de l'attractivité de Menetou-Salon. Ces propositions sont actuellement à l'étude.

## AFFAIRES DIVERSES

Mme Stéphanie JACQUET informe l'Assemblée qu'elle a assisté au dernier Parlement de l'Eau qui s'est tenu le 26 octobre à Soulangis. Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement (RPQS) pour l'année 2021 est évoqué et commenté pour notre collectivité.

Un diagnostic de l'état des cours d'eau de notre commune a été fait par les services du SIVY. Le ruisseau de la Marcillie est évoqué ainsi que celui de la rivière « Le Moulon » à proximité de Dionet pour laquelle une réorientation vers le lit initial est envisagée.

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Au Bord de l'Eau ».

Il prend connaissance d'une extinction de créance pour 3 titres de recettes émis en 2013.

Le Conseil Municipal est informé que peu de demandes ont été reçues pour le poste ouvert au 1<sup>er</sup> février 2023 pour le remplacement du secrétaire de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.